













TABLEAU DES GARANTIES

CAP AU PAIR POLICE N°4.091.300

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES

BAGAGES: RETARD, PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION

Maximum par personne : 3 000 €, Limitation des objets de valeur : 360 € / objet

Max 720 €

Franchise par dossier : 30 €

Retard de bagages de plus de 24h Maximum par personne : $180 \in$

RETARD D'AVION

Indemnisation à partir de 6h de retard $30 \notin / \text{ heure}$ Maximum 150 \notin

RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER

Maximum dommages corporels 4 500 000 €

Maximum dommages matériels 450 000 €

Franchise par sinistre $80 \in$

Dommages aux biens de la Famille d'accueil ou Maximum : 500 € de l'école uniquement dans le cadre d'un Au Pair Franchise : 100 €

CAPITAL ACCIDENT (Cette garantie s'applique exclusivement aux résidents de l'Union Européenne)

En cas de décès accidentel Capital de 12 500 €

En cas d'invalidité permanente Capital de 80 000 €

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES	
ASSISTANCE / RAPATRIEMENT / FRAIS MÉDICAUX		
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels	
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	Frais réels	
Transport de l'assuré au centre médical	Frais réels	
Rapatriement de l'assuré à son domicile	Frais réels	
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré	Frais réels	
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation	Billet aller-retour + frais d'hébergement 1500 € max (toutes dépenses cumulées)	
Retour des accompagnants	Billet retour simple	
Retour anticipé de l'Assuré	Billet retour simple ou aller-retour	
FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER		
En cas d'Hospitalisation Appel obligatoire au centre d'assistance Prise en charge à concurrence de 100% des frais réels	1500 000 € maximum	
Hors Hospitalisation Remboursement à concurrence de 100% des frais réels En cas de consultation, visite, radiographies, analyses, pharmacie	1500 000 € maximum	
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation de l'Assuré	50 € / jour d'hospitalisation du 4º au 30º jour consécutif.	
Frais dentaires d'urgence à l'Étranger	600 € maximum	
Frais dentaires consécutifs à un accident	450 € par dent 1350 € maximum	
Frais médicaux liés à une maladie nerveuse ou psychique, s'il s'agit de la première manifestation de la maladie	400 € maximum	
Soins rééducation, kinésithérapie, chiropractie	300 € maximum	
En cas de maternité	75% des frais réels 4 000 € maximum	
Assistance juridique à l'Étranger	3 000 € maximum par personne	
Avance de caution pénale à l'Étranger	12 000 € maximum par personne	
Assistance psychologique	3 appels téléphoniques maximum	
Envoi de médicament	Assistance	
Assistance en cas de vol ou perte des papiers d'identité	Assistance	
Frais de réfection des papiers	150 € maximum	
Avance de fonds	500 € maximum	
Frais de recherche et Secours	5 000 € par personne 15 000 € maximum par événement	

PLAFONDS & FRANCHISES

FRAIS MÉDICAUX DANS LE PAYS D'ORIGINE

Pour des séjours temporaires de moins de 30 jours consécutifs dans le pays d'origine

En cas d'Hospitalisation

Appel obligatoire au centre d'assistance

Prise en charge à concurrence de 100% des frais réels

30 000 € maximum

Hors Hospitalisation

Remboursement à concurrence de 100% des frais réels. En cas de consultation, visite, radiographies, analyses,

pharmacie

30 000 € maximum

GARANTIE AU PAIR

(Ces garanties ne s'appliquent qu'aux séjours au pair à l'exclusion des sejours working holiday en France)

Si le souscripteur est la Famille d'accueil

Remboursement des frais d'inscription en cas

d'annulation de l'au pair

1200 € maximum

Si le souscripteur est l'Au pair

Frais d'hôtel en cas de transfert de l'Au Pair

dans une autre Famille d'accueil

60 € / Nuit - 7 nuits maximum

Si le souscripteur est la famille d'accueil

Frais d'hôtel en cas de transfert de l'Au Pair dans une autre Famille d'accueil

60 € / Nuit - 3 nuits maximum

Si le souscripteur est l'Au pair

Remboursement des frais de scolarité en cas de retour prématuré de l'assuré

Prorata temporis - 500 € maximum



agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**. **Siège social**

31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15 t +33(0)1 47 83 10 10 aon.fr N° ORIAS 07 001 560
SAS au capital de 46 027 140 euros
414 572 248 RCS Paris
N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle

conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances